



Licenciement suite une formation prise en charge par le fongecif

Par **missnarcisse**, le **10/04/2009** à **12:58**

Bonjour,

Je suis actuellement en formation infirmiere en fin de 1e année.

J'étais aide soignante dans une clinique privée ,employée en CDI ,avant d'entreprendre cette formation .

Pour cette premiere annee de formation ,j'etais prise en charge financierement par le FONGECIF PACA .

Malheureusement ,cette prise en charge ne dure qu'un an ,et les etudes infirmieres 33 mois.

Il n'y a pas de possibilités dans mon cas , d'un recours ,ou d'une prolongation quelconques ,ni de prise en charge relais .

Mon employeur accepterait de me licencier "à l'amiabe"à l'issue de mon FONGECIF.

Cela m'ouvrira t il des droits aux assedics?

Devrai je dire ou non que je sors d'un dispositif FONGECIF à l'agent des Assedics .

Comment faire ,non pas pour biaiser le système,mais plutôt pour pouvoir survivre durant ces 2 prochaines années de formation?

Je suis mere d'une jeune fille et je l'eduque seule .

Je fais cette formation pour ne pas etre assistée par la collectivité et ne dependre de personne .

Dans quel cas dois je entrer pour beneficier d'un revenu à peu pres viable ,pour pouvoir finir ma formation?

Cordialement

Miss